

Avant la votation vaudoise des 29 et 30 janvier : participation financière de l'Etat de Vaud à l'aérodrome d'Etagnières

Autor(en): **Fleury, D. / Carrard, Erica**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **54 (1966)**

Heft 60

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-271326>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Il aurait été relativement aisé, voilà un siècle, de présenter les différents aspects du travail de la paysanne. Le niveau économique généralement bas, les techniques agricoles et ménagères peu développées créaient des conditions de travail et de vie qui différaient peu d'une ferme à l'autre. Sauf l'hiver, nos grand-mères travaillaient aux champs, en famille, une bonne partie de la journée. Les besoins domestiques réclamaient peu de temps, les repas étaient toujours simples, les exigences de l'hygiène peu nombreuses. Le problème de l'éducation des enfants se résolvait de lui-même au sein de la famille et de la communauté villageoise.

Meilleures conditions de travail

Qu'en est-il aujourd'hui ? A la suite du développement économique en général et des techniques agricoles en particulier, le niveau de vie s'est élevé, dans les campagnes, à un rythme plus ou moins rapide. Il en résulte que la vie de la paysanne de 1965 diffère sensiblement, selon les circonstances économiques.

L'exploitation du domaine apporte-t-elle chaque année les liquidités suffisantes à investir des capitaux, l'exploitant agricole en place d'abord sur la rationalisation de son outillage. Il agit de même s'il lui arrive de bénéficier de quelque prêt avantageux. En outre, s'il est réceptif aux besoins de sa famille, il consent, d'entente avec son épouse, à distraire de ses capitaux livres quelque somme plus ou moins importante, en vue d'un investissement sur le logis, le ménage, le jardin, la basse-cour ou tout autre champ de travail féminin. Les améliorations techniques ainsi obtenues permettront un sensible allègement du travail de la paysanne, que ce soit par une répartition plus rationnelle des locaux, une disposition plus pratique du matériel de travail, la production d'eau chaude à l'endroit où elle est urgente, la modernisation des appareils et des ustensiles, l'amélioration de l'éclairage, l'installation du chauffage central ou toute forme de mécanisation. Dans ces nouvelles conditions de travail, la paysanne dispose, incontestablement, de plus de temps. Est-il entièrement loisir ?

Allô la ville, ici la campagne

Le travail de la paysanne

Exigences nouvelles

Pas nécessairement : les enfants exigent, aujourd'hui, une plus grande somme d'attention maternelle sur le plan éducatif comme dans le domaine scolaire ; il arrive souvent que le mari désire une collaboration accrue de sa femme, qu'il s'agisse de partager certaines responsabilités ou des tâches nouvelles, de la tenue de la comptabilité du ménage, voire de l'ensemble de l'exploitation. En outre, les activités sociales de la paysanne se développant d'année en année, dans le cadre de sa profession et de sa communauté, elles absorbent toujours plus de son temps. Pourtant, la paysanne qui bénéficie d'un équipement suffisant et rationnel, même chargée de responsabilités nouvelles, s'acquitte de ses tâches avec une certaine aisance et dispose de loisirs que sa grand-mère n'a pas connus. A comparer sa situation à celle de la citadine qui travaille hors du foyer, il nous paraît qu'elle n'a rien à lui envier.

Abordons le cas de la paysanne dont le mari, exploitant un domaine de moindre étendue ou de conditions moins favorables, ne dispose en conséquence que de liquidités limitées. Il les consacre d'abord, avec une sagesse que nous lui reconnaissons, aux améliorations qu'il juge urgentes dans son exploitation. Ne considère-t-on pas fréquemment, aujourd'hui encore, l'exploitation agricole comme l'unité de production, la famille passant pour consommatrice uniquement ? De ce point de vue traditionnel, il est donc logique d'investir, si les fonds sont très mesurés, entièrement sur les moyens de production. Dans ce cas, la paysanne renonce, année après année, à la rationalisation systématique de son travail. Est-ce à dire qu'elle subit passivement son sort ? Pas toujours. Repensant son travail, elle recourt peu à peu à des moyens de fortune dont quelques-uns, pour n'être pas coûteux,

n'en sont pas moins efficaces : diminution du nombre de ses pas, élimination ou raccourcissement de ses gestes par un arrangement plus fonctionnel de ses installations et de son matériel de travail, allègement du poids des choses à transporter par l'utilisation de roulettes, etc. Pourtant, la tenue de la maison, la préparation des repas, les soins aux enfants, au jardin, à la basse-cour, les emplettes auxquels s'ajoute une participation plus ou moins fréquente aux travaux agricoles continuent d'exiger d'elle un maximum de forces et de temps. Il faut reconnaître que ses loisirs comme ses plaisirs lui sont chichement comptés. Si de semblables situations ont tendance à diminuer de nombre en plaine, elle restent fréquentes dans nos régions montagneuses.

Pour un meilleur rendement

A comparer le cas extrême de la paysanne, qui trime encore comme sa grand-mère, à la situation de la citadine, quelle qu'elle soit, il faut bien conclure à son désavantage.

Heureusement pour les exploitants, les dirigeants de l'agriculture ont, depuis plusieurs années, pris conscience du problème que soulève la rationalisation de l'entreprise agricole. Les centrales de vulgarisation agricole (Kisnacht pour la Suisse alémanique, Lausanne pour la Suisse romande), par l'intermédiaire des services cantonaux spécialisés, procèdent, à la demande des groupes d'exploitants qui le désirent, à des analyses fouillées du rendement agricole. Des améliorations sont suggérées, discutées, rejetées ou acceptées, des formules nouvelles essayées, souvent adoptées, individuellement ou en groupes. Peu à peu s'impose la constatation que le groupe familial n'est pas seulement consommateur, mais partiellement producteur aussi. En effet, la paysanne et son personnel — s'il existe

encore quelque part — participent à la productivité de la ferme, non seulement par leurs prestations directes en main-d'œuvre, mais encore et surtout, en créant, dans le cadre du foyer, des conditions propres à l'augmentation du rendement de l'exploitation. Prenons, entre beaucoup d'autres, le simple exemple suivant : les travailleurs, patrons et employés, accueillis à l'heure des repas dans une maison attrayante, autour d'une table agréable, reconfortés physiquement et moralement par les nourritures qui conviennent, reprennent sans aucun doute le travail dans des conditions plus favorables au rendement de l'exploitation. L'évolution des conceptions relatives à l'exploitation agricole aidant, l'idée s'impose graduellement de la nécessité d'instaurer une gestion commune englobant dans une même pensée les intérêts de la famille et ceux de l'exploitation. Ainsi, tout laisse prévoir que l'investissement raisonnable de capitaux sur tout ce qui touche au travail de la paysanne ne posera plus, un jour, de problèmes insolubles.

La bonne part...

Pour terminer, nous commettrions une omission grave en passant sous silence les avantages essentiels de la vie campagnarde, aussi dire puisse-t-elle être ou paraître. Vous l'avez deviné, lectrices, c'est l'atmosphère restée encore paisible dans de nombreux villages, le jugement sain, l'esprit détendu de la majorité des campagnards ; c'est aussi la beauté incomparable de la nature qui se révèle aux « levés tôt » seulement, l'heureux champ éducatif qu'offre aux enfants le contact direct avec les plantes, les animaux et la réalité concrète. Enfin, c'est ce privilège de plus en plus rare — puisqu'environ 8% seulement de la population suisse vit encore de l'agriculture — d'être en mesure d'élever ses enfants en famille, père et mère présents et agissant, à la maison et dans les champs. Appréhant la valeur de ces biens rentables, maintes paysannes, surchargées, avisées pourtant, savent que c'est encore elles qui ont choisi la bonne part. D'ailleurs, ne se trouve-t-il pas, aujourd'hui encore, des citadines de leur trempe, à l'esprit clair, au cœur vaillant, qui délaissent les serotinités de la ville pour épouser des paysans ? C'est elles qui apportent un contre-poids, faible mais précieux, à l'exode de la jeunesse rurale.

Lectrices, à l'occasion, demandez leur avis à ces citoyennes dont la vocation paysanne est nouvelle.

A. Salina

En collaboration avec l'Association des paysannes vaudoises

Avant la votation vaudoise des 29 et 30 janvier

Participation financière de l'Etat de Vaud à l'aérodrome d'Etagnières

Les raisons d'un refus

L'engagement financier de l'Etat va bien au-delà des 7 millions demandés.

En fait, ces 7 millions ne représentent nullement le montant d'un subside qui serait versé une fois pour toutes, aux promoteurs du projet, mais le montant des parts que l'Etat estime devoir souscrire au capital-action de 14 millions de la future Société fermière qui sera chargée de construire et d'exploiter ledit aérodrome, pour le compte de l'Etat de Vaud et de la Ville de Lausanne.

Ainsi, en souscrivant le 50% des parts de ce capital-action, les autres 50% étant souscrits par la Ville de Lausanne, l'Etat de Vaud deviendra copropriétaire, avec cette dernière, du futur aérodrome régional vaudois de Lausanne-Etagnières et devra, de ce fait, assumer le 50% de son financement et supporter également le 50% du déficit annuel estimé à 8 millions.

Comme le devis de 32 millions établi par la Ville de Lausanne est très nettement sous-estimé et que le montant de la facture sera, aux dires d'experts qualifiés, deux ou trois fois supérieur, c'est donc dans une véritable aventure financière que l'Etat s'engage en participant au financement de cet aérodrome.

Les finances vaudoises sont dans une situation alarmante !

Non seulement le budget de 1966 prévoit un déficit de 15 millions, mais la dette publique a passé, en dix ans, de 197 à 439 millions, et les charges annuelles d'intérêts et d'amortissements de 13 à 33 millions ! Quant aux fameux crédits d'équipement votés jusqu'ici par le Grand Conseil, correspondant aux investissements adoptés mais non encore effectués, ils représentent environ 300 millions, alors que tout reste à faire : équipement hospitalier, épuration des eaux, travaux routiers, formation professionnelle, bâtiments universitaires et scolaires, etc.

Or, chacun sait que l'Etat ne parvient déjà plus à trouver les liquidités nécessaires pour faire face aux dépenses votées et que les prêteurs se montrent réticents. Le canton ne peut d'ailleurs pas s'endetter indéfiniment et, tôt ou tard, il faudra se résoudre à augmenter les impôts. Il est donc plus nécessaire que jamais de renoncer à toute dépense inutile.

Un aérodrome de cette dimension n'est pas indispensable.

Si la Ville de Lausanne voulait bien se contenter de construire à Etagnières, ou ailleurs, un aérodrome de modestes dimensions pour les besoins de l'aviation légère et pour remplacer celui de la Blécherette, on ne saurait s'y opposer valablement. Mais qu'elle projette de construire, avec l'aide financière de l'Etat et à 30 minutes de l'autoroute de Cointrin, un aérodrome continental qui fera double emploi avec celui-ci, est absolument inadmissible.

Contrairement à ce qu'affirment les promoteurs du projet d'Etagnière, l'aérodrome de Cointrin qui accueille annuellement un million et demi de voyageurs, est loin d'être saturé puisqu'il est aménagé pour en recevoir trois millions et qu'une seconde piste peut encore y être construite, si nécessaire.

Faire atterrir à Etagnières, aux frais des contribuables vaudois et lausannois, des avions qui peuvent se poser sans frais supplémentaires à Cointrin est un gaspillage inutile que le peuple vaudois se doit d'éviter en votant non les 29 et 30 janvier prochains.

D. Fleury

Erica Carrard, députée au Grand Conseil

Pour un aéroport à Etagnières

Les 29 et 30 janvier, le peuple vaudois sera appelé à se prononcer sur la participation financière du canton de Vaud à l'aménagement d'un aéroport régional à Etagnières, aérodrome approuvé et subventionné par la Confédération.

Depuis 1938, la commune de Lausanne se préoccupe de trouver un emplacement convenable pour remplacer la Blécherette, inapte à tout développement. Les études entreprises ont montré que la région vaudoise et les régions limitrophes auraient besoin d'un aérodrome, non pas pour concurrencer Cointrin, mais bien plutôt pour le compléter. Etagnières est prévu pour un trafic différent : moyenne distance et à la demande (charter) ainsi que pour les transports de marchandises délicates (électricité, horlogerie, etc.).

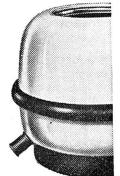
Le canton de Vaud est loin d'être en tête de liste des cantons prospères. Il a de la peine à modifier sa vocation agricole et n'a pas encore trouvé exactement sa place dans l'industrie, le commerce et le tourisme moderne. En matière économique, aucun progrès n'est possible à l'initiative privée si les infrastructures ne sont pas conformes aux exigences actuelles. Or, les transports aériens font de plus en plus partie intégrante de ces exigences. Il est donc logique que du simple aérodrome pour la ville de Lausanne on ait passé à un aérodrome desservant une région et des besoins plus importants. Dès lors, il est normal que la Confédération et le canton participent à sa création.

Tous les projets d'une certaine importance provoquent de l'opposition : il y a ceux qui se sentent lésés directement et ceux qui estiment que le canton de Vaud peut rester ce qu'il est. Il est équitable que les premiers touchent des indemnités convenables pour les terrains échangés ou acquis, mais on ne peut pas demander aux collectivités publiques de se prêter au jeu de la spéculation. Quant aux autres, ils oublient que les grands travaux d'utilité publique auxquels ils prétendent accorder la priorité ne pourront pas être réalisés si le canton ne dispose pas de moyens financiers accrus. Or, chacun sait que les hôpitaux, les universités, les stations d'épuration ou les écoles ne sont pas rentables au point de vue fiscal. Il faut donc, parallèlement à l'augmentation démographique, créer de nouvelles possibilités d'expansion pour l'industrie et le commerce. En attirant des industries nobles, un aérodrome ouvre de nouvelles voies à bien des jumeaux. En facilitant le tourisme, il contribue à la prospérité générale, y compris celle de l'agriculture qui est un des grands fournisseurs de Phôtellerie.

Il est heureux que les femmes s'efforcent de freiner le goût de grandeur et de luxe qui inspire certaines constructions officielles. Ne pouvant pas se prononcer actuellement sur certains projets jugés trop importants, elles seront tentées de s'opposer à l'aérodrome d'Etagnières pour manifester leur désapprobation à l'égard d'autres dépenses trop somptueuses. Ce serait une erreur profonde : le projet a été bien étudié, il est approuvé par tous ceux qui demeurent objectifs et dont on publie des citations tronquées volontairement pour appuyer l'argumentation des opposants. Un oui courageux s'impose.

Le séchage du linge n'est plus un problème !

En 2 à 3 minutes : 10 kg. de linge mouillé prêts à repasser. Toute la contenance d'une machine à laver est essorée à la fois ! Pour les grosses et petites lessives. Se place aisément n'importe où : évier, baignoire vide ou claie pour baignoire, etc. Fr. 186.— seulement pour cette essoreuse électrique déjà vendue par dizaines de milliers. Demandez le prospectus gratuit au fabricant :



SATURN S.A. - 8902 URDORF ZH

S'abonner à FEMMES SUISSES

est une bonne affaire !

Fr. 7.— par an. Chèques postaux 12 - 11791

FRAISE & Co

TEINTURIERS
GENÈVE

Magasins :
Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21 Tél. 36 77 44

Magasin et usine :
Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

TEINTURE ET NETTOYAGE



Léon Smulovič

- HORLOGERIE
- BIJOUTERIE

Grand choix de montres, bijoux, chevalières, alliances or.

Genève, Terrassière 5
Tél. 36 54 89